

Procédure S.A.V.

Cher Partenaire,

Afin d'obtenir une meilleure réactivité et un meilleur suivi, veuillez respecter la procédure décrite ci-dessous :

Etape 1 :

Nous contacter impérativement avant tout retour de marchandise,

En nous communiquant :

- Référence article
- N° de BL « CLAS » (ou N° de facture)
- Copie de la facture de vente du matériel
- Motif de la dysqualité

Tous ces éléments sont indispensables pour obtenir **un bordereau d'autorisation de retour.**

Etape 2 :

Après acceptation, un bordereau numéroté vous sera alors transmis (par fax ou mail).

Etape 3 :

L'autorisation de retour devra impérativement être apposée sur votre colis

NUMERO DE RETOUR VISIBLE.

(matériel dépollué, complet, correctement protégé & emballé)

Le non respect de cette procédure entrainera un refus de réception de notre part.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions pour votre compréhension.

Le Service Après Vente

04 79 72 92 80
sav@clas-equipements.com

